

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 31 Mai 2016 - Convocation du 25 Mai 2016 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Etaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Mesdames et Messieurs Antoine DEMORTIER, René AVERLANT et Marie-Hélène HECQUET, Adjoint, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Benoît DELOS, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE, Conseillers Délégués, Marie-Thérèse PARENT, Nathalie LOBRY, Philippe LEHERICEY, Jules HAYART, Nathalie DAMIE, Audrey BERNARD et Bernard DEBEER, Conseillers Municipaux.

Excusés : Michel SPRIET a donné procuration à Marie-Françoise AUGER
Anita BOURBOTTE, a donné procuration à René AVERLANT
Chantal FRANCKE a donné procuration à Marie-Hélène HECQUET

Marie-Thérèse PARENT est désignée *Secrétaire de séance*.

Présentation des *procurations* :

Michel SPRIET a donné procuration à Marie-Françoise AUGER
Anita BOURBOTTE, a donné procuration à René AVERLANT
Chantal FRANCKE a donné procuration à Marie-Hélène HECQUET

A l'unanimité, 3 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Actualisation du tarif de l'étude surveillée
- Le maintien du régime indemnitaire des agents communaux, dans l'attente de publication des nouveaux décrets
- Monsieur DEBEER a souhaité l'inscription d'une notice supplémentaire relative à la communication faite par les Elus dans le cadre de leur mandat.

Le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2016 est approuvé à la majorité (17 Pour, 2 Abstentions),

Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à savoir :

Date	Entreprise	Objet	Prix
18/05/2016	CASTORAMA	Travaux divers Sacristie <i>Ces travaux seront inscrits en travaux en régie en fin d'année</i>	1.357,73 €

La parole est donnée à Monsieur DEBEER qui souhaite réagir aux propos tenus à son égard par Madame le Maire dans un courrier du 15 mars 2016, envoyé à Pascal BOULANGER, Président du Club Gagnant.

Le document sera versé au PV de la réunion de façon intégrale.

I – SUBVENTIONS MUNICIPALES

1 – Subvention au Tennis Club d'Herlies

La subvention octroyée au Tennis Club d'Herlies, au titre de l'année 2015, d'un montant initial de 4.400,00 € n'a pas été versée à ladite association. Il est proposé au Conseil Municipal de pallier à ce non versement, mais dans une moindre mesure compte tenu des nombreux travaux effectués sur le complexe sportif.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de verser la subvention 2015 au TCH à hauteur de **3.600,00 €**.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve de réviser le montant de la subvention octroyée au TCH en le fixant à 3.600,00 €
- Autorise Madame le Maire à procéder au versement de la subvention

2 – Subvention exceptionnelle :

Le Weppes Natation a organisé le 7 février 2016 le « Natathlon 11 ans et moins », compétition réservée aux 160 meilleurs nageurs de cette catégorie du département du Nord.

Cette manifestation fut un succès sportif avec la qualification de 10 nageurs du club, d'organisation et d'accueil des clubs.

Le Club a confirmé que Herlies et le secteur des Weppes méritent leur renommée de sérieux et de dynamisme.

Cependant, les dirigeants ont constaté un déficit de 139.90 €, dû à de nombreux forfaits, la compétition étant programmée le 1^{er} dimanche des vacances scolaires.

Le Weppes Natation a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de **100 €** permettant d'équilibrer le budget de cette manifestation.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de **100 €** à l'association Weppes Natation.

II – Décision Modificative n°1 – Budget Principal Commune

A l'unanimité, la Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal Commune suivante est adoptée en ces termes :

Section de FONCTIONNEMENT Dépenses :

<i>Compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>En +</i>	<i>En -</i>	<i>Total</i>
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 2.500 €		+ 2.500 €
60632	Fournitures de petit équipement		- 1.500 €	- 1.500 €
6068	Autres matières et fournitures		- 1.000 €	- 1.000 €
	TOTAL	+ 2.500 €	- 2.500 €	0

III – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe CAMPING

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n°1 sur le Budget Annexe CAMPING en ces termes :

Section de FONCTIONNEMENT Dépenses :

<i>Compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>En +</i>	<i>En -</i>	<i>Total</i>
022	Dépenses imprévues		- 3.500 €	- 3.500 €
7398	Reversement restitutions prélèvements divers	+ 3.300 €		+ 3.300 €
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	+ 200 €		+ 200 €
	TOTAL	+ 3.500 €	- 3.500 €	0 €

IV – Demande de la subvention parlementaire sénatoriale pour l'aménagement du groupe scolaire.

La construction du nouveau Groupe Scolaire est terminée. Nous sommes dans la phase d'équipement afin d'assurer, dans de bonnes conditions, la rentrée scolaire 2016-2017.

Pour équiper ce nouvel ensemble de 10 classes, nous récupérons une partie du mobilier existant et complétons par du mobilier neuf (tables, chaises, bureaux pour enseignants, tableaux, ordinateurs, vidéoprojecteurs, bibliothèques et matériel spécifique dédié aux classes maternelles.)

Pour mener à bien ce besoin d'équipement, nous sollicitons de la part de Monsieur Eric BOCQUET, Sénateur du Nord, l'octroi d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

A cet effet, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal:

- pour adresser un dossier de demande de subvention à Monsieur Eric BOCQUET, Sénateur du Nord, au titre de la Réserve Parlementaire.
- pour signer tous les documents concernant cette demande.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à adresser un dossier de demande de subvention à Monsieur Eric BOCQUET, Sénateur du Nord, au titre de la Réserve Parlementaire.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette demande.

V – Etalement de la charge relative à l'assurance dommages ouvrage du Groupe Scolaire.

Madame la Trésorière nous a indiqué que la charge importante que représente l'assurance Dommages Ouvrage souscrite pour le groupe scolaire, d'un montant de 33.862,66 €, peut être étalée sur plusieurs exercices du fait de son objet.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour procéder à l'étalement de cette charge sur 10 années.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de procéder à l'étalement **sur 10 années** de la charge représentée par l'assurance Dommages Ouvrage souscrite pour le groupe scolaire d'un montant de 33.862,66 €.

VI – Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire.

Le marché de services signé avec la Société DUPONT arrive à échéance au 5 juillet 2016.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour attribuer le lot à compter du 1^{er} septembre 2016.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le cahier des charges qui précise notamment certaines conditions :

- confection et conditionnement des repas maternels/primaires
- livraison en liaison froide
- utilisation de produits alimentaires locaux
- 20.000 à 30.000 repas annuels
- Contrat de 1 an
- équilibre alimentaire sur chaque repas avec insistance sur la présence de légumes
- animations

L'appel d'offres se fera par parution sur le site de la Commune à compter du 1er juin 2016, la clôture est fixée au 27 juin 2016, 12h.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le cahier des charges
- autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des prestataires
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VII – Organisation et prise en charge par la Commune d'Herlies des Nouvelles Activités Périscolaires et de l'Accueil Périscolaire.

1 – Nouvelles Activités Périscolaires :

Suite à la reprise du Personnel ALOHA affecté au fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires par la Commune, il est proposé qu'il en aille de même pour leur organisation à compter de la rentrée scolaire prochaine soit le 01/09/2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Abstention, 18 Pour), affecte le fonctionnement des NAP à la Commune au 1^{er} Septembre 2016.

2 – Accueil Périscolaire :

Dans le même esprit, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la reprise de l'organisation du service d'accueil périscolaire (garderie) à compter de la même date, soit le 01/09/2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte le fonctionnement de l'Accueil Périscolaire à la Commune au 1er Septembre 2016.

VIII – Tarifications au 1^{er} Septembre 2016.

1 – Nouvelles Activités Périscolaires :

Fort des éléments récoltés par l'association ALOHA, laquelle avait en charge les NAP, lesquels éléments faisaient état d'un déficit annuel d'environ 19.000 €, malgré la subvention d'amorçage de l'Etat de 50 €/an/enfant scolarisé et la participation de la CAF à raison de 1,50 €/enfant **présent**/jour,

Fort de la reprise des salariés de l'Association par la Commune pour à la fois faire perdurer la qualité de l'organisation des NAP reconnue par les parents d'élèves et une meilleure lisibilité budgétaire, il est soumis à votre vote une tarification basée sur les quotients familiaux des familles intéressées.

Afin que les QF les plus bas soient les moins impactés, il est prévu de tenter de bénéficier de la subvention CAF LEA (Loisirs Equitable Accessible) pour ceux qui vont de 0 à 600, soit les trois premières tranches.

A partir du nombre de semaines concernées par les NAP, le nombre d'heures réalisées par les salariés qui y sont affectés, le nombre d'enfants présents durant l'année scolaire 2015-2016, il est estimé que pour combler le déficit dans les mêmes conditions qu'à ce jour, l'équilibre serait partiellement atteint avec une participation des familles à raison de 1 €/Heure/Enfant présent.

QF	NAP 3 heures	Participation Famille	Participation CAF LEA	Total
0 à 369	0,25 €/H	0,75 €	1,5 €	2,25 €
370 à 499	0,45 €/H	1,35 €	0,90 €	2,25 €
500 à 600	0,60 €/H	1,80 €	0,45 €	2,25 €
601 à 930		2,50 €		2,50 €
931 et Plus		2,75 €		2,75 €
Extérieurs		3,00 €		3,00 €

La non communication des avis d'imposition et attestations barème CAF entraîne de fait la tarification la plus haute.

Il est proposé des réductions pour les fratries comme suit :

- A partir du second enfant : 5 % de réduction sur les deux.
- A partir du troisième enfant : 10 % sur les trois.
- A partir du quatrième enfant : 15 % sur les quatre.

A noter que l'engagement par période complète reste inchangé en termes d'organisation et qu'une facture sera éditée par période soit 6 par an.

A la majorité (1 Contre, 4 Abstentions et 14 Pour), le Conseil Municipal adopte les tarifs tels que présentés, à compter du 1^{er} Septembre 2016.

2 – Accueil périscolaire :

Dans le même esprit que la tarification des NAP, Madame le Maire propose les tarifs de l'accueil périscolaire basé sur le QF, selon le tableau ci-dessous :

QF	Tarif horaire par enfant
0 à 369	0,70 €
370 à 499	1,00 €
500 à 600	1,40 €
601 à 930	1,81 €
931 et Plus	2,05 €
Extérieurs	3,00 €

Toute heure commencée sera due. La facturation, à l'instar des NAP, sera adressée aux Parents par période, soit 6 factures /an.

La non communication des avis d'imposition et attestations barème CAF entraîne de fait la tarification la plus haute.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de l'accueil périscolaire tels que présentés, et ce à compter du 1^{er} Septembre 2016.

3 – Cantine :

Par délibération du 4 Novembre 2014, le montant du repas de cantine facturé aux usagers a été fixé à 3.16 €. Madame le Maire suggère, compte tenu des coûts de fonctionnement en constante évolution, une actualisation des tarifs de + 2%, ce qui porterait le prix du repas à 3.22 €, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Contre, 16 Pour), adopte l'actualisation de + 2% et fixe le prix du repas de cantine à **3.22 €**, à compter du **1^{er} septembre 2016**.

4 – Etude surveillée :

Par délibération du 8 septembre 2015, le tarif de l'étude surveillée réglé par les usagers a été fixé à 1.26 € par heure et par enfant.

Madame le Maire suggère d'actualiser le tarif horaire, avec une augmentation de 2% : le tarif passerait de 1.26 € à 1.28 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'actualisation de + 2% et fixe le prix de l'heure d'étude surveillée à **1.28 €** à compter du 1^{er} septembre 2016.

IX – Création de Postes.

Il est proposé la création de postes dans les conditions suivantes :

Nombre de Postes	Grade	Temps de Travail	Date d'effet
1	Adjoint territorial d'animation	Temps non complet	01/09/2016
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	15/06/2016

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes dans les conditions présentées.

X – Régime d'astreinte au sein de la Mairie.

Par courrier du 16 Mars 2016, les services préfectoraux ont apporté quelques remarques sur la délibération n°2016-008 relative au régime d'astreintes.

Il apparaît ainsi que certains textes mentionnés en référence ont été abrogés et qu'il a été omis de préciser le type d'astreinte (exploitation, sécurité ou décision).

Aussi, il convient :

- de retirer la délibération n°2016-008
- de reprendre une délibération faisant référence aux nouveaux textes en vigueur et précisant le type de l'astreinte, à savoir l'astreinte d'exploitation.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de retirer la délibération n°2016-008
- de reprendre une délibération faisant référence aux nouveaux textes en vigueur et précisant le type de l'astreinte, à savoir l'astreinte d'exploitation.

XI – Tirage au sort du Jury Criminel pour l'année 2017.

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, il appartient à la Commune d'Herlies de procéder publiquement, à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016, soit un total de 6.

Il est précisé que les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017 (nées après 1993) ne devront pas être retenues.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

- Chantal DUPONT née le 09/04/1967 à Campagne les Hesdin – domiciliée 5 rue de l’Epinette à HERLIES
- Joëlle SALVAZET née le 01/07/1979 à Antony – domiciliée 4 rue des Primevères à HERLIES
- Marie Elisabeth BOCQUILLON Veuve ERNOULD née le 10/03/1945 à Herlies – domiciliée 2 rue du Stade à HERLIES
- Julie MORREUW née le 30/07/1988 à Lille – domiciliée 3 rue de l’Epinette à HERLIES
- Marion DE JALRAS DE JOURDAN née le 12/04/1991 à Villeneuve d’Ascq – domiciliée 15 Clos des Vergers à HERLIES
- Jean WICQUART né le 14/11/1937 à Herlies – domicilié 56 rue d’Aubers à HERLIES

XII – Renouvellement du bureau de l’AFIR Herlies-Wicres.

L’USAN nous informe que l’arrêté de renouvellement du Bureau de l’Association Foncière Intercommunale de Remembrement Herlies-Wicres du 23 avril 2010 est arrivé à son terme le 23 avril 2016.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 membres titulaires et 1 membre suppléant parmi les propriétaires repris dans le périmètre de l’Association.

Sont nommés, à l’unanimité :

- **TITULAIRES :**
 - o Daniel DELODDERE, né le 16/02/1935 à Thielt, domicilié 24 rue des Riez à HERLIES.
 - o Henri Just WICQUART, né le 16/09/1933 à Herlies, domicilié 55 rue de la Croix à HERLIES.
- **SUPPLEANT :**
 - o Bernard BILLAUD né le 19/09/1947 à Herlies, domicilié 88 rue du Pilly à HERLIES.

XIII – Adhésions au SIDEN-SIAN.

Conformément aux dispositions de l’article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur les demandes d’adhésion au SIDEN-SIAN suivantes :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d’eau destinée à la consommation humaine et Distribution d’eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »
- Proposition d’adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d’Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement collectif », « Assainissement non collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » sur le territoire de la Commune de MONTIGNY-EN-OSTREVENT (Nord)
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement non collectif »

Après discussion, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de répondre favorablement à ses demandes d’adhésions au SIDEN-SIAN.

XIV – Maintien, à titre personnel, du régime indemnitaire des agents communaux.

Comme indiqué lors d’un précédent Conseil Municipal, le régime indemnitaire de la Fonction Publique Territoriale et les modalités de progression des carrières connaissent une profonde révision. Il s’avère que le Centre de Gestion nous a alertés sur le fait que ses services n’auraient pas le temps de rédiger, dans le mois suivant la parution des décrets d’application de ce nouveau régime indemnitaire, la totalité des arrêtés pour l’ensemble des collectivités qu’il administre.

A cet effet, et afin d’éviter tout arrêt de paiement des indemnités octroyées aux agents de la Mairie, Madame le Maire sollicite l’accord du Conseil Municipal afin de maintenir le régime indemnitaire de chaque agent et ce jusqu’à réception des arrêtés du Centre de Gestion.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le versement du régime indemnitaire de chaque agent concerné et ce jusqu'à réception des arrêtés du Centre de Gestion.

XV – Communications.

1 - Aménagement du Groupe Scolaire :

1-1 : Commande de mobilier :

Besoins recensés après inventaire du matériel existant, récupérable :

Classes élémentaires : 40 tables doubles, 40 tables simples, 120 chaises, 1 bureau enseignant, 2 bibliothèques, 1 tableau ;

Classes maternelles : 10 tables rectangulaires, 2 tables rondes, 32 chaises, 2 bancs, 4 chauffeuses, 2 bureaux enseignants, 3 chevalets, 5 bacs à livres, 1 bibliothèque, 3 casiers à roulettes, 1 rangement, 1 tableau.

Bureau Direction : 1 Bureau avec fauteuil, 2 chaises ;

Salle des Professeurs : 5 tables, 13 chaises, 1 bureau ;

Salle Archives : 1 table, 2 chaises ;

Salle Informatique : 9 tables, 33 chaises ;

Suite à la consultation et aux 4 offres reçues (BSSL, OMNIUM, MANUTAN, DELAGRAVE), le choix du fournisseur s'est porté sur la société DELAGRAVE (meilleur rapport performance/prix) pour un total de commande de :

20.549, 29 € HT soit 24.659,15 € TTC, matériel livré et installé.(semaine 25)

1-2 : Commande de matériel informatique :

- 2 Ordinateurs de bureau, 16 ordinateurs portables, Windows 10,
1 imprimante, 1 chariot pour 16 unités avec WIFI.

Consultation SIS Technologie, DELL et HP ; offre retenue DELL, pour 14 449,34 € HT soit 17 339,21 € TTC.

- 10 licences office 2016, pour 166,60 € HT soit 200,00 € TTC

- 2 vidéoprojecteurs, 2 écrans, 2 enceintes amplifiées, P.A Communications pour 2 752,00 € HT soit 3 302,40 € TTC, livrés, installés.

- Serveur KWARTZ : mise à jour + licence : IRIS Technologie pour 349,00 € HT soit 418,80 € TTC.

- Serveur NAS Synology RS815, 2 switches, 1 routeur, 1 imprimante, connectique, contrat de prestations techniques (configuration, installation, essais) O.DEMETS pour 6.577,00 € HT soit 7892,00 € TTC.

1-3 : Commande de matériels divers :

- 200 cartons de déménagement livrés : pour 345,00 € TTC

- Lave-linge, sèche-linge, aspirateur, kits de nettoyage pour 3.000,00 € TTC, environ. (Consultation en cours)

1-4 : Commande Sécurité-Incendie : 13 extincteurs, panneaux et plans d'évacuation et de rassemblement, livrés, installés : Consultation : IPS, STOPFLAM, SIFRAP, VIGIE ; 4 offres reçues, VIGIE-Incendie pour 1.414,30 € HT soit 1.697,16 € TTC.

1-5 : Commande Couverture Assurance : Consultation Assurance Sécurité, et AXA (Delplanque) :
surface plancher = 1507m².

Assurance Sécurité = offre GROUPAMA : 1780,00 € TTC (mai-décembre)

2 - Enquête publique de remaniement du plan local d'urbanisme :

Cette enquête aura lieu du 14 juin au 15 juillet 2016.

Elle concerne la zone de la ferme des hauts champs, rues de la croix et de la vieille forge.

L'affichage, pour information du public, est réalisé en mairie, salle G.Denis (place de l'église) et à la cantine (place de l'Europe)

Les dossiers explicatifs et un registre d'observations sont présents en mairie ; le commissaire-Enquêteur sera présent le samedi 25 juin de 9h00 à midi pour recevoir le public.

3 - Haut Débit :

A l'initiative de la MEL, les communes sont invitées à rencontrer « l'Opérateur de Déploiement » ORANGE. Les communes de Herlies, Fournes, Marquillies, Wicres et Hantay ont été invitées le 24 mai dernier.

Le périmètre dévolu à ORANGE concerne 57 communes.

Rappelons que cette opération est du type « privée », (pas de DSP) ORANGE la finançant sur ses fonds propres.

Différentes étapes vont jalonner ce parcours :

- Concertation politique (9 mois environ,)
- Concertation technique (6 mois environ)
- Autorisations, de voiries, de pose de coffrets, d'armoires de rues, de câbles en façades... (non chiffrable en temps)
- Déploiement.

Chaque commune devra désigner 1 référent « élu » et un référent technique.

Lorsque le réseau sera en place, il pourra être proposé aux différents FAI (fournisseur d'Accès Internet)

4 - Eglise :

ERDF doit intervenir pour déposer le tableau de comptage ; les agents ont commencé la remise en état de la sacristie.

La consultation est lancée pour les lots électricité et sonorisation.

5 – **Le Camping** a connu cette semaine un évènement relaté dans la presse, avec la recherche par une quarantaine de gendarmes de 2 individus qui avaient braqué une boulangerie de Fleurbaix.

6 – **Participation citoyenne** : le protocole a été signé le 27 Mai, à la mairie de Fournes-en-Weppes. Salomé, Sainghin-en-Weppes, Fournes et Aubers adhèrent au processus.

7 – **Les travaux** Place de l'Europe sont terminés.

Cet automne, seront plantés des arbres de haute tige et 2 massifs, conjointement avec les services de la MEL. Benoit DELOS détient les plans.

Il n'est pas prévu de réinstaller des barrières.

8 – Il est demandé aux agents communaux de remettre en place quelques blocs pavés descellés au niveau de l'entrée de la cantine.

De même, une coulée de boue a été constatée à hauteur des Etangs. Les agents communaux se rendront sur place.

9 – **Fête de l'école** : Le Préfet exige la plus grande vigilance. Une organisation particulière est prévue. Les parents en seront informés dès que possible.

10 – L'Amicale laïque est remerciée pour avoir investi 11.000 € dans du matériel destiné à la salle d'évolution du nouveau groupe scolaire (tapis, structures...).